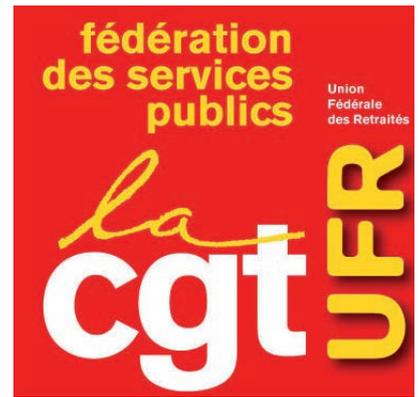


LE 20 MARS

Les retraité·es feront entendre leur voix.

Toutes et tous dans l'action !



Gouvernement, patronat et experts en tous genres n'ont cessé, depuis plusieurs mois, d'accuser les retraité·es d'être responsables du déficit et de la dette publique de l'État...

La ministre chargée du travail et de l'emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, a évoqué, mardi 21 janvier, la piste d'une contribution supplémentaire pour certain·es retraité·es au financement de notre protection sociale, prétextant qu'il ne faut pas que cet effort incombe uniquement aux entreprises et aux travailleurs·euses.

Le président du Medef, Patrick Martin, a appelé, lui, à revenir sur le taux réduit de la CSG qui s'applique sur les pensions de retraite par rapport à celui sur les salaires et les revenus du patrimoine. « *Il faut remettre en cause un certain nombre de dispositifs : (...) les retraité·es ont un taux de CSG abattu, pourquoi ?* », s'est-il interrogé. Oublierait-il les exonérations patronales ? Là aussi, pourquoi ?

Le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), le très macroniste, Gilbert Cette, s'est dit, lui aussi, favorable à « *la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites* ».

Toutes ces déclarations font suite à une campagne orchestrée par les médias qui présentent les retraité·es comme ayant un pouvoir d'achat plus élevé que les actif·ves et un patrimoine plus important (quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage, adage bien connu).

Quelques rappels de chiffres sur les retraité·es, « les nouveaux·elles riches ».



Il y a 17 millions de retraité·es en France, **50 % ont des pensions en dessous du SMIC, 1,4 million sont considéré·es comme pauvres**, c'est-à-dire avec des retraites inférieures à 965 euros mensuels. La fonction publique n'est pas épargnée par ce constat, les retraité·es

de la fonction publique ne sont pas des nanti-es, comme veut le faire croire le gouvernement, bien au contraire !

Dans la **fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1263 euros mensuels.**

50 % des retraité-es sont en dessous de 1250 euros mensuels et

30 % sont au minimum garanti.

Beaucoup de retraité-es sont en difficulté (se loger, se nourrir correctement, s'habiller, se soigner, avoir des loisirs, payer une mutuelle...).

Les pensions de base ont certes augmenté de 2,2 % en janvier dernier, mais cette augmentation reste insuffisante pour améliorer, voire même préserver, le pouvoir d'achat

des retraité-es. Dans le même temps, les budgets des fonds de solidarité des caisses de retraites, à l'exemple du Fonds d'Action sociale de la CNRACL, ne sont pas suffisamment abondés pour répondre aux demandes exponentielles des retraité-es qui rencontrent de plus en plus de difficultés financières.

Face à toutes ces attaques, les 9 organisations syndicales et associatives de défense des intérêts des retraité-es appellent l'ensemble des retraité-es à se mobiliser et à manifester le 20 mars 2025.

L'Union Fédérale Retraité-es CGT des Services publics s'inscrit pleinement dans cette action qui sera ponctuée de rassemblements et manifestations.

Nous appelons tou-ttes les retraité-es de la fonction publique territoriale ainsi que les retraité-es du secteur du logement, de l'eau et du funéraire à se mobiliser le jeudi 20 mars prochain.

Le 20 mars 2025, exigeons ensemble :



- ▶ le respect de notre dignité ;
- ▶ le maintien du régime de retraite par répartition afin de maintenir la solidarité intergénérationnelle ;
- ▶ la reconquête de la Sécurité sociale et son financement digne du 21^e siècle ;
- ▶ pas de pensions en dessous de 2000 euros mensuels ;
- ▶ une augmentation des petites retraites de 300 euros immédiatement ;
- ▶ 10 % d'augmentation immédiate des toutes les retraites et pensions
- ▶ la pérennisation de la CNRACL et de son fonds d'action sociale.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité-es CGT des Services publics



Nom Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal Ville.....

Adresse mail : @

N° de téléphone

Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics - Union fédérale des retraité-es**

Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp.cgt.fr

**FLASHER LE CODE
POUR SE SYNDIQUER**

